

ferromerie; approbation du procès-verbal de réception définitive; renouvellement d'adjudications pour les années 1902 et 1903; approbation des cahiers de charges; fourniture de gaz pour l'éclairage de l'usine de Bousbecque pendant les années 1902 et 1903; approbation d'un marché de gré à gré; construction des branchements particuliers; adoption des prix d'établissement; tarif et série de prix applicables en 1902; approbation; dommages causés à M. Lortholier-Motte fils, par suite de la rupture d'un tuyau; paiement de l'indemnité fixée par l'Expert; réservoir de Mousen-Pevèle; construction d'un logement de gardien.

M. le maire propose de renvoyer à M. le directeur du service des eaux le budget primitif de l'exercice 1902, qui est de 1 million 77 mille francs, pour qu'il trouve, si possible, des réductions à faire.

Questions diverses

Communication est donnée d'une lettre préfectorale concernant un vœu pour la construction d'abri à la halte du pont de Arts. La Compagnie du Nord refuse de faire les frais de cette installation. Cette question est renvoyée aux commissions.

Sont renvoyés également aux commissions les affaires suivantes:

Vœu pour le repos du Dimanche en France; communication d'une lettre de la Ligue populaire; vœu pour la suppression du privilège des bouilleurs de cru; communication de la délibération prise par le Conseil municipal de Nantes; Secours et subside; demande de subside par la Grande Fanfare; concours international de pêche à la ligne; demande de la Société « L'Étoile ».

RAPPORTS DES COMMISSIONS

Vœux; Chambre de Commerce; mode d'élection
Rapporteur: M. P. Despartes.

Le Conseil s'associe au vœu émis par le Conseil municipal de Harve et tendant à obtenir que tous les électeurs aux Tribunaux de commerce soient appelés à voter pour l'élection des membres des Chambres de commerce.

Contentieux; fourniture de bois à l'Institut Turgot; cession d'entrepriser
Rapporteur: M. D. Ségard.

Par adjudication du 8 janvier 1901 M. Georges Lehoucq a été déclaré fournisseur du bois nécessaire aux ateliers manuels de l'Institut Turgot pendant la période du 1er janvier 1901 au 31 décembre 1903.

La situation dans laquelle il se trouve ne lui permettant plus d'exécuter ses livraisons sans être exposé à la critique, M. Lehoucq demande à céder son entreprise à MM. Fontier frères, négociants en bois, qui acceptent de se substituer à l'adjudicataire moyennant l'application des prix et rabais fixés par le procès-verbal d'adjudication.

Approuvé.

Hospices; budget primitif de 1902
Rapporteur: M. P. Régnier.

Le budget primitif des Hospices, pour l'exercice 1902, prévoit les subventions suivantes:

Francs	
Pour le service hospitalier proprement dit.....	360,000
Pour les secours à domicile.....	130,000
Pour les accueils, le lavage, et les autres.....	5,000
Pour les secours en espèces bi-mensuels.....	7,000
Pour le service des incurables.....	70,000
Total.....	572,000
Au budget primitif de la Ville de l'exercice 1901, le total des mêmes dépenses s'élevait à 565,000 francs. Quoi qu'il en soit, ce document présente le résultat suivant:	
Recettes.....	Fr. 783,916 55
Dépenses.....	781,949 71
Excédent de recettes.....	Fr. 1,966 84

Bureau de Bienfaisance; budget primitif de l'exercice 1902
Rapporteur: M. V. Cousin.

L'intervention communale est demandée de la manière suivante:

Subvention ordinaire.....	Fr. 300,000
Id. pour layettes.....	6,000
Total.....	Fr. 306,000

En ce qui touche l'exercice 1901, le budget primitif municipal a prévu pour les mêmes objets:

Subvention communale.....	Fr. 280,000
Id. pour layettes.....	4,000
Total.....	Fr. 284,000

Le budget présenté paraissant bien établi, son premier et troisième Commissions ont d'avis qu'il peut être arrêté ainsi qu'il suit:

Recettes.....	Fr. 363,549 40
Dépenses.....	363,423 11
Excédent de recett.....	Fr. 125 99

Approuvé.

Tramways; création d'une ligne entre Orchies et Lannoy-Roubaix-Tourcoing
Rapporteur: M. Cousin.

Un avis favorable à l'établissement de la ligne ferée à voie étroite qui doit relier Orchies et Cysing à Lannoy, à Roubaix et à Tourcoing est donné.

Création d'un bureau de tabac place Faidherbe; pétition
Rapporteur: M. E. Dubois.

Le Conseil appuie la pétition par laquelle les habitants de la place Faidherbe, du boulevard de Beaumont, etc., demandent la création d'un bureau de tabac.

Service médical scolaire; rapport annuel 1900-1901
Rapporteur: M. C. Gaydet.

Le rapport adressé par M. le Président du Conseil hygiénique et médical scolaire, à M. le Maire de Roubaix, il résulte que plusieurs affections qui sévissent autrefois sur la population scolaire, telles que la conjonctivite granuleuse et la varole, ont, à peu près disparu. L'état sanitaire de nos écoles a été, en gé-

néral excellent. M. le Docteur Godefroy émet le vœu que le lavage des classes, parquets, meubles et murailles, à l'eau savonneuse et avec désinfectants, de même que le lavage des plafonds suivi de l'application d'une couche de chaux, soient faits tous les ans dans la généralité des écoles.

Le Conseil approuve ce rapport et vote les sommes nécessaires à l'exécution de ces travaux.

LES ÉCOLES MENAGÈRES DE ROUBAIX

Création d'écoles ménagères; vœu du Conseil d'arrondissement
Rapporteur: M. P. Despartes.

Les deuxième et troisième Commissions ont eu à examiner un vœu émis au Conseil d'arrondissement par M. Hazebroeck, pour la fondation d'écoles ménagères.

Il existe à Roubaix, depuis plusieurs années deux écoles ménagères dues à l'initiative de Dames de la ville, il est question d'en fonder une troisième dans le quartier Saint-Elisabeth, dans ce lieu sur un terrain qui a été donné et recueilli les souscriptions suffisantes.

La première des écoles ménagères est installée rue des Arts. Le jour 60 jeunes élèves y sont occupées à des travaux de couture qu'elles apportent de leur famille. Neuf d'entre elles sont prises, à tour de rôle, pour faire la cuisine, la lessive, le repassage, le nettoyage, en un mot, tout ce qui concerne les fonctions d'une bonne mère de famille. Une chambre modèle est aménagée dans l'école pour en apprendre aux enfants la disposition, la propreté et la tenue. Les repas faits par les apprenties reviennent à 25 ou 30 cent; ils sont servis gratuitement aux élèves de service, les autres les paient à 25 centimes. Le soir, de 7 à 9 heures, les mêmes cours de cuisine et de couture sont donnés à 85 ou 90 élèves de 16 à 30 ans et plus travaillant dans la journée. Un cours d'apprenties pignières s'y fait également, profession qui, dans notre grand centre de fabrication, permet à tant de jeunes filles de se suffire honorablement.

La seconde école ménagère est installée rue de la Chaussée. Méme règlement et mêmes dispositions que la précédente. Le jour 50 élèves. — Le soir 80 à 100 élèves. L'apprentissage demande environ six mois, ce qui permet, par de fréquents renouvellements, de former un plus grand nombre de bonnes ménagères, si nécessaires dans la classe laborieuse, car, avec le savoir faire indispensable, on y enseigne l'ordre, l'économie et la propreté.

Le Conseil décide que la Ville n'a pas autrement à intervenir, que pour féliciter et remercier les Dames charitables, qui se dévouent pour fonder et mener à bien de telles œuvres, souhaitant que leur initiative privée soit suivie pour les faire prospérer et en augmenter le nombre.

UN INCIDENT
M. WATTEZ. — Je déclare au nom de la minorité que nous nous abstiendrons. Nous n'avons pas à voter des remerciements, à ces Dames. D'ailleurs nous ne sommes pas partisans des Écoles ménagères.

M. P. DESPARTES. — Elles rendent cependant de grands services à la classe ouvrière et de nombreuses jeunes filles les fréquentent.

M. E. MOTTE. — Alors, vous refusez votre remerciement.

L'incident est clos.

Beaux-Arts; École nationale des Arts décoratifs; proposition de cession par l'État de moulages de sculpture
Rapporteur: M. G. Herbaux.

Le Conseil vote un crédit de 950 francs destiné à acquiescer à la vente d'objets d'art et moulages de sculpture du XIX^e et du XVIII^e siècles, provenant des galeries municipales et que le Gouvernement offrirait gratuitement à la ville de Roubaix.

Grande-Harmonie; renouvellement des uniformes
Rapporteur: M. G. Herbaux.

Le Conseil vote, en vue du renouvellement des uniformes de la « Grande-Harmonie », un crédit de 7.304 fr. 60.

M. BAILLIET. — Je ne m'oppose pas à l'adoption de ce crédit, mais je demande que la « Grande-Harmonie » se recueille un peu et affronte les concours. Depuis vingt-deux ans, elle ne s'est plus mesurée avec d'autres musiques. Notre musique municipale sert seulement à faire de belles parades dans les églises et dans les jardins de M. Motte.

(Cris dans le public: Oh! Oh!)

M. LE MAIRE. — Si notre harmonie municipale ne s'est pas présentée en 1899 et en 1900 au concours, c'est qu'elle avait cueilli tous les lauriers qu'il est en droit de demander aux bonnes compagnies.

Mais nous lui demandons de nous donner quelque morceau plus à la portée de l'auditoire moyen, car je crois qu'elle choisit des morceaux trop savants; ce qui lui permet sa composition de musiciens d'élite. Notre phalange est toujours à la hauteur de sa renommée; elle excite toujours l'envie de nos voisins, c'est pourquoi, nous applaudissons toujours au zèle de ses musiciens, aux répétitions, et sommes toujours charmés de ses auditions. Je crois donc que nous devons leur donner cet uniforme, et je demande expressément qu'il sera en draperie peignée.

(Rires).

Festival des 26 et 27 mai; crédit supplémentaire
Rapporteur: M. Gaydet.

Pour faire face aux dépenses occasionnées par le Festival et le Concours agricole de la même année, le Conseil vote un crédit supplémentaire de 13.700 francs, et autorise le paiement de la subvention de 2.676 francs entre les mains du Trésorier du Comité Agricole de l'arrondissement de Lille.

Voie municipale; festival des 26 et 27 mai; marchés de gré à gré pour fournitures et travaux divers
Rapporteur: M. C. Gaydet.

M. le Préfet du Nord a prescrit la production de marchés de gré à gré pour autoriser le paiement des dépenses supérieures à 1.600 francs qui résultent de l'organisation du festival. Satisfaction a été donnée en ce qui concerne MM. Desclée frères et Cie;

Moïse Rogier; Goubé. Le mémoire de M. Rogier, fait l'objet d'une demande de dispense de marché. Les autres fournisseurs sont payés ou susceptibles de l'être sans l'approbation préfectorale. Les sommes qui restent dues peuvent être des maintenant, ordonnances. Approuvé.

Fourniture de sable pour les écoles maternelles en 1902
Le Conseil approuve le marché à passer avec M. Alphonse Heblster, de Roubaix, pour la fourniture de sable aux écoles maternelles, (1 fr. 38 l'hectolitre)

Recette municipale; révision du traitement du receveur municipal
Rapporteur: M. Ed. Roussel.

Le Conseil décide que la somme de 118.454 fr. 80 sera déduite du total qui servira de base à la fixation du traitement du receveur municipal.

Recette municipale; états de sommes irrécouvrables
Rapporteur: M. E. Roussel.

Le Conseil approuve divers états de sommes irrécouvrables.

Imprimés; demande d'un crédit supplémentaire
Rapporteur: M. L. Legrand.

Le Conseil vote un crédit supplémentaire de 601 fr. 35 pour l'impression du rapport administratif.

Perception des droits d'octroi en 1901; dépenses; crédit supplémentaire
Rapporteur: M. Ed. Motte.

En prévision de la suppression de l'octroi, le budget primitif de l'exercice 1901 n'a compris que la dépense applicable à la période du 1er janvier au 30 juin de l'année dernière.

La suppression ayant été rejetée par la Chambre des Députés, il a fallu maintenir l'organisation précédente, rétribuer le personnel de l'Octroi et couvrir les dépenses accessoires de ce service.

Le crédit inscrit à l'art. 21 du budget primitif de 1901 est de 111.707 fr.

Par délibération du 19 juillet 1901 on a affecté, aux dépenses de l'octroi, la somme de 74.025 fr. En conséquence, il y a eu un excédent de 37.682 fr.

Les dépenses de l'octroi pendant l'année 1901 se chiffrent par 221.475 fr. Les crédits régulièrement ouverts étant de 185.732 fr., il y a lieu de couvrir un déficit de 35.743 fr. Approuvé.

Suppression de l'octroi; taxes de remplacement indemnité à MM. les contrôleurs
Rapporteur: M. Ed. Motte.

Lorsqu'il s'agit de la suppression de l'Octroi, l'Administration procède à un recensement, à MM. les Contrôleurs des Contributions Directes de la localité, des renseignements de diverses natures en vue d'appuyer la dite suppression. Chacun des Contrôleurs s'est livré à un travail variant de 50 à 60 jours pour établir l'évaluation de 15.400 articles de rôles de Contributions Directes. Les contrôleurs demandent une rémunération de 0,05 centimes par article. Approuvé.

Sapeurs-Pompiers victimes de la catastrophe du 8 novembre 1901; indemnités aux veuves
Rapporteur: M. Gaydet.

Le Conseil vote l'inscription en recette et en dépense d'une somme de 14.000 francs qui régularisera l'encasement effectué par la Compagnie « La Patrimoine », de deux indemnités de 7.000 francs à servir aux veuves de MM. Motte et Vercoeur. Ces indemnités ne peuvent être remises actuellement aux intéressés.

M. BAILLIET. — On ne parle que de deux victimes et cependant, il y en a eu trois. Pourquoi ne rien accorder aux parents de Wante.

M. LE MAIRE. — Parce que l'ancienne administration Carotte, qui a passé le contrat d'assurance avec la Compagnie « La Patrimoine » a oublié une clause intéressant les ascendants; il n'est question que des veuves et des enfants. Nous sommes en train de remanier les polices d'assurance de la ville et nous révoquons cette erreur.

D'ailleurs, la souscription ouverte pour les victimes du 8 novembre, a atteint un chiffre élevé et nous sommes certains que les promoteurs de cette souscription, consentiront à faire une exception, dans la répartition, en faveur de M. Wante.

M. LEBLANC. — J'avais écrit à ce sujet à « La Patrimoine » et j'ai reçu une réponse donnant satisfaction à la ville.

Accident de travail; rente viagère au profit de M. Charles Vienne
Rapporteur: M. A. Rousseau.

La Ville de Roubaix a été condamnée à payer une rente viagère annuelle de 740 fr. à M. Charles Vienne, victime d'un accident à l'établissement des bains de la rue de Rome.

Il y a lieu de pourvoir, au paiement de la pension pour la période qui va du 14 novembre au 31 décembre 1901, soit 48 jours à 2 fr. 0273 par jour ou 97 fr. 31. Approuvé.

Épuration des eaux de l'Esperio; dépenses de 1902
Rapporteur: M. Delattre.

À l'instigation de la ville de Tourcoing, la Municipalité de Roubaix a refusé d'inscrire, au budget primitif de 1902, une somme quelconque pour l'épuration de la chaux, des eaux du ruisseau de l'Esperio. L'entreprise est confiée à la ville de Tourcoing, depuis longtemps déjà, il est reconnu que le procédé est onéreux, sans résultat appréciable, et aussi, parce que les dites Villes veulent obtenir, dans le plus bref délai possible, l'approbation de la convention à intervenir avec la Société J. P. Delattre et Cie.

Nonobstant, l'ancien personnel de l'usine du Grimont a été employé pendant le mois de Janvier dernier au nettoyage des bassins et à la conservation des machines et appareils.

D'autre part, il a été convenu, en séance tenue à la Préfecture du Nord, qu'il sera procédé à des expériences d'extraction de graisse sur un cube de boue supérieur à celui sur lequel la Société J. P. Delattre et Cie a précédemment opéré.

Le Conseil décide que ces diverses dépenses seront

ouvertes par un prélèvement sur le reliquat du crédit prévu pour l'épuration.

Service des eaux
Rapporteur: M. C. Gaydet.

Le Conseil autorise divers travaux et un marché, concernant le service des eaux.

Voirie municipale; nettoiement
Rapporteur: M. A. Bayart.

Un crédit supplémentaire de 20.000 francs est voté pour solder les dépenses de la section de l'entretien des chemins vicinaux.

Voirie municipale; entretien des chemins vicinaux
Rapporteur: M. Louis Ferret.

Le projet de mise en adjudication des travaux d'entretien des chemins vicinaux est approuvé.

Bâtiments communaux; Institut Sévigné; création d'une classe enfantine; construction de water-closets et d'urinoirs; fourniture de mobilier scolaire.
Rapporteur: M. A. Bayart.

Une somme de 1.250 francs est nécessaire pour couvrir les dépenses des travaux à faire à l'Institut Sévigné. Approuvé.

Secours et subides; demande de subvention par la Fédération des Sociétés de Tir de la région du Nord pour son concours fédéral de 1902.
Rapporteur: M. Gaydet.

Le Conseil désire aider la Société dans son œuvre patriotique, accorde une subvention de 150 fr. à la Fédération Générale des Sociétés de Tir de la région du Nord.

Monument Gambetta à Bordeaux; demande de subside
Rapporteur: M. Segard.

Le rapporteur propose le vote d'une souscription de 50 francs au Comité du monument Gambetta, à Bordeaux.

Cette proposition provoque une discussion très mouvementée, émaillée de vifs incidents.

Les collectivistes qui pendant cinq minutes étaient restés calmes, prennent avec empressement leur revanche.

M. VAN WAREBÈKE. — Je suis aussi l'admirateur de Gambetta protestant avec sa voix très éloquente contre l'Empire mais ne se servant pas malheureusement de cette même éloquence au corps législatif pour défendre l'intervention armée dans les grèves, et les victimes de la Commune.

C'est pourquoi, lorsque vous refusez de voter un monument aux victimes de Fourmies, il nous semble tout à fait inutile de statuer les grands hommes de la bourgeoisie d'aujourd'hui.

M. LE MAIRE. — Vous faites une distinction entre Gambetta première manière, et Gambetta seconde manière. Je dis qu'il a été un grand patriote.

M. WATTEZ. — Un grand opportuniste.

M. LE MAIRE. À l'heure actuelle, vous traitez Carotte lui-même d'opportuniste. (Rires). On est toujours l'opportuniste de quelqu'un.

M. VAN WAREBÈKE. — On vote cinquante francs pour Gambetta, et on ne trouve rien pour ceux qui sont tombés sous les balles Leboucq.

À partir de ce moment des altercations violentes se produisent entre les conseillers. Les membres de la minorité prononcent à partir leurs collègues de la majorité. Les discussions se croisent dans tous les sens, au milieu d'un bruit effroyable. Le public manifeste à son tour et, malgré les efforts de la police, des exclamations, des applaudissements, des rires bruyants, s'échappent de cette foule compacte.

Il régnait dans la salle une chaleur insupportable qui contribue pour beaucoup à l'énerverment des esprits. Malgré le tapage, nous saisissons quelques bribes de discussion.

M. WATTEZ. — Je voudrais bien savoir si M. Lepoutre va voter le crédit pour ériger un monument au grand républicain.

M. LE MAIRE. — Et pourquoi pas? D'ailleurs, vous allez voter, je mets la proposition aux voix.

Tous les conseillers républicains votent pour. À la controverse, les collectivistes lèvent la main.

M. WATTEZ. — Tout le monde est républicain maintenant.

M. LE MAIRE. — Il n'y a plus que les révolutionnaires qui ne le sont pas. (Applaudissements).

M. ED. DUBOIS, s'adressant à la minorité. — Farceur!

M. WATTEZ. — Demande à ton patron si tu peux parler.

M. ED. DUBOIS. — Ça s'appelle le défenseur des ouvriers.

M. WATTEZ. — Vous êtes un esclave des patrons et pas autre chose.

M. ED. DUBOIS. — Je n'ai toujours pas la rue Wallon sur la conscience.

M. VAN WAREBÈKE. — Monsieur dit des sottises, vous n'êtes pas venu au monde en ce moment-là.

M. WATTEZ. — Va au patronage!

M. LE MAIRE. — Vous avez tort de parler de patronage. M. Watzetz, votre voisin va vous arrêter.

Cette allusion à M. Bailliet provoque les rires du public.

M. ACH. ROUSSEAU, s'adressant avec énergie à la minorité. — Je ne suis pas un patron Dubois, je suis un ami. Dans tous les cas, je souhaite que vous trouviez parmi les vôtres, beaucoup de braves cœurs comme lui.

L'incident se prolonge et M. le maire a beaucoup de peine à rétablir l'ordre. Les collectivistes continuent à parler tous à la fois; ils crient et gesticulent avec une mimique qui amuse beaucoup les spectateurs. Enfin M. Segard peut lire le rapport suivant:

Monument de la défense de Verdun en 1870-71
demande de subside

Rapporteur: M. Segard.

Étant donné l'état des finances municipales et la multiplicité des demandes de ce genre, le Conseil n'adhère pas au principe de la souscription pour

l'érection, à Verdun, d'un monument commémoratif de la défense de la dite ville en 1870-1871.

NOUVEAUX INCIDENTS
M. BAILLIET. — Le baromètre patriotique tombe. M. VAN WAREBÈKE. — Vous refusez ce que vous accordez tout à l'heure, en raison du même principe, nous constations.

M. LE MAIRE. — Si vous nous aviez laissé un peu plus de fonds nous aurions pu le faire également et même élever la somme votée pour le monument de Gambetta. (Applaudissements dans le public).

M. BAILLIET. — Si votre soigneur de la rue des Longues-Haies avait continué à prendre de l'eau à la Ville, vous auriez probablement trouvé des ressources.

M. DESPARTES. — Il y a longtemps que vous ne nous aviez pas sorti cette rengaine! (Rires).

Création d'un dispensaire anti-tuberculeux
Rapporteur: M. Dubois.

Tout en reconnaissant le grand bien que ferait le Sanatoria anti-tuberculeux, le Conseil regrette que l'état actuel des finances empêche de subventionner en ce moment l'œuvre si humanitaire des Sanatoria populaires. Cependant, sachant les grands ravages que commettent, dans les centres industriels, la tuberculose, et suivant en cela l'exemple d'autres villes, la Municipalité étudie l'établissement d'un dispensaire anti-tuberculeux local, car il sera toujours bien difficile à l'ouvrier de s'éloigner de sa famille pendant de longs mois, tandis que le dispensaire pourra le soigner à domicile. Du reste, comme le dit le docteur Calmette, les dispensaires devront précéder et compléter l'institution des Sanatoria; ils constitueront des filtres qui ne laisseront arriver au Sanatoria que des malades curables, or, l'utilité d'un dispensaire est démontrée, il a pour but de rechercher et d'attirer, par une propagande intelligente, faite dans les milieux populaires les ouvriers atteints ou suspects de tuberculose, leur donner des consultations gratuites, des conseils pour leur famille, de leur distribuer gratuitement des crachoirs, des antiseptiques, et le plus souvent possible, des bons d'aliment (viande et lait), de faire des démarches afin de permettre à un malade d'interrompre son travail, de lui donner toute l'assurance matérielle et morale dont il peut avoir besoin.

Le Conseil charge les Irs et 3e commissions de l'étude immédiate d'un pavillon spécialement affecté à ces malades.

M. Lepoutre fait des réserves personnelles au sujet des dispensaires et souhaite que la Ville puisse quand même accorder un subside à l'œuvre des Sanatoria.

Demande de M^{me} Desfrances, veuve d'un sous-inspecteur de police
Rapporteur: M. Després.

Les commissions sont d'avis que la demande de secours formulée par Mme Desfrances, à la date du 4 septembre 1901, n'est susceptible d'aucune suite, parce que le secours avait été demandé par l'intéressée que pour attendre la liquidation de sa pension. Adopté.

Demandes des sociétés « La Jeanne d'Arc » et « Les Prévoyants du Commerce et de l'Industrie roubaixiens »
Rapporteur: M. Dubois.

Le Conseil alloue à « La Jeanne d'Arc » et aux « Prévoyants du commerce et de l'industrie » une somme de 35 francs.

La 1^{re} commission s'est préoccupée d'encourager ces œuvres de prévoyance et de mettre à l'étude un projet qui répondra, aux véritables aspirations et au but poursuivi par ces ouvriers, qui s'assurent contre les vicissitudes de l'existence, les changements causés par la maladie, en conservant leur dignité et en sauvegardant leur indépendance pendant leur vieillesse; elle aura à rechercher le mode de subvention le plus en rapport avec les progrès et les sacrifices consentis par ces associations qui passionnent tous les hommes de cœur. Seules les sociétés locales et approuvées régies par la loi du 1er avril 1898 en bénéficieraient. Adopté.

VEUX ET QUESTIONS DIVERSES
La révocation de M. François, délégué du maire
SCÈNES TUMULTUEUSES
M. WATTEZ. — Quand M. Motte a été nommé Maire, en recevant le personnel de la Mairie, il a fait une déclaration dans laquelle il disait qu'il ne ferait aucun renvoi pour les opinions politiques; j'aurais voulu que cette semaine, un journal local publiât la révocation d'un chef de bureau, et l'Administration commettait l'inconvenance impardonnable de prévenir cet employé après que le journal avait publié la nouvelle. Vous n'avez pas tenu votre parole, vous n'avez non plus aucun espoir de rétrograder à François, si ce n'est qu'il est socialiste militant, mais je considère que en dehors de travail il avait le droit de faire de la politique. Sous l'ancienne administration, nous aurions lavé en paix des employés que nous savions avoir des opinions qui n'étaient pas les nôtres; or, vous révoquez François parce qu'il est socialiste.

M. LE MAIRE. — Je ferai d'abord observer que j'avais demandé à la dernière réunion de prévenir l'Administration, des heures avant de lui poser une question; vous ne l'avez pas fait.

M. WATTEZ. — Je l'aurais fait si la révocation de M. François n'avait pas été publiée par votre journal officiel avant notification à l'intéressé.

M. LE MAIRE. — Vous parlez tout le temps sans attendre mes explications.

Lorsque j'ai reçu le personnel de la Mairie, j'ai déclaré catégoriquement que je ne entendais pas permettre aux employés des services municipaux de quitter leur devoir municipal pour descendre dans l'arène politique, j'ajoutai qu'ils étaient les serviteurs de la ville et non pas ceux d'un parti. Le nom de François ayant été publié par un de vos journaux « Le Travailleur », comme ayant fait œuvre politique manifeste, en exécutant certaines démarches que vous connaissez, j'ai demandé à M. François s'il

était parti de la Mairie, et si oui, à quelle date. Il m'a répondu qu'il n'était parti que le 28 février, et qu'il n'avait pas été révoqué.

M. WATTEZ. — Vous avez tort de parler de patronage. M. LE MAIRE. — Vous avez tort de parler de patronage. M. Watzetz, votre voisin va vous arrêter.

Cette allusion à M. Bailliet provoque les rires du public.

M. ACH. ROUSSEAU, s'adressant avec énergie à la minorité. — Je ne suis pas un patron Dubois, je suis un ami. Dans tous les cas, je souhaite que vous trouviez parmi les vôtres, beaucoup de braves cœurs comme lui.

L'incident se prolonge et M. le maire a beaucoup de peine à rétablir l'ordre. Les collectivistes continuent à parler tous à la fois; ils crient et gesticulent avec une mimique qui amuse beaucoup les spectateurs. Enfin M. Segard peut lire le rapport suivant:

Monument de la défense de Verdun en 1870-71
demande de subside

Rapporteur: M. Segard.

Étant donné l'état des finances municipales et la multiplicité des demandes de ce genre, le Conseil n'adhère pas au principe de la souscription pour

l'érection, à Verdun, d'un monument commémoratif de la défense de la dite ville en 1870-1871.

NOUVEAUX INCIDENTS
M. BAILLIET. — Le baromètre patriotique tombe. M. VAN WAREBÈKE. — Vous refusez ce que vous accordez tout à l'heure, en raison du même principe, nous constations.

M. LE MAIRE. — Si vous nous aviez laissé un peu plus de fonds nous aurions pu le faire également et même élever la somme votée pour le monument de Gambetta. (Applaudissements dans le public).

M. BAILLIET. — Si votre soigneur de la rue des Longues-Haies avait continué à prendre de l'eau à la Ville, vous auriez probablement trouvé des ressources.

M. DESPARTES. — Il y a longtemps que vous ne nous aviez pas sorti cette rengaine! (Rires).

Création d'un dispensaire anti-tuberculeux
Rapporteur: M. Dubois.

Tout en reconnaissant le grand bien que ferait le Sanatoria anti-tuberculeux, le Conseil regrette que l'état actuel des finances empêche de subventionner en ce moment l'œuvre si humanitaire des Sanatoria populaires. Cependant, sachant les grands ravages que commettent, dans les centres industriels, la tuberculose, et suivant en cela l'exemple d'autres villes, la Municipalité étudie l'établissement d'un dispensaire anti-tuberculeux local, car il sera toujours bien difficile à l'ouvrier de s'éloigner de sa famille pendant de longs mois, tandis que le dispensaire pourra le soigner à domicile. Du reste, comme le dit le docteur Calmette, les dispensaires devront précéder et compléter l'institution des Sanatoria; ils constitueront des filtres qui ne laisseront arriver au Sanatoria que des malades curables, or, l'utilité d'un dispensaire est démontrée, il a pour but de rechercher et d'attirer, par une propagande intelligente, faite dans les milieux populaires les ouvriers atteints ou suspects de tuberculose, leur donner des consultations gratuites, des conseils pour leur famille, de leur distribuer gratuitement des crachoirs, des antiseptiques, et le plus souvent possible, des bons d'aliment (viande et lait), de faire des démarches afin de permettre à un malade d'interrompre son travail, de lui donner toute l'assurance matérielle et morale dont il peut avoir besoin.

Le Conseil charge les Irs et 3e commissions de l'étude immédiate d'un pavillon spécialement affecté à ces malades.

M. Lepoutre fait des réserves personnelles au sujet des dispensaires et souhaite que la Ville puisse quand même accorder un subside à l'œuvre des Sanatoria.

Demande de M^{me} Desfrances, veuve d'un sous-inspecteur de police
Rapporteur: M. Després.

Les commissions sont d'avis que la demande de secours formulée par Mme Desfrances, à la date du 4 septembre 1901, n'est susceptible d'aucune suite, parce que le secours avait été demandé par l'intéressée que pour attendre la liquidation de sa pension. Adopté.

Demandes des sociétés « La Jeanne d'Arc » et « Les Prévoyants du Commerce et de l'Industrie roubaixiens »
Rapporteur: M. Dubois.

Le Conseil alloue à « La Jeanne d'Arc » et aux « Prévoyants du commerce et de l'industrie » une somme de 35 francs.

La 1^{re} commission s'est préoccupée d'encourager ces œuvres de prévoyance et de mettre à l'étude un projet qui répondra, aux véritables aspirations et au but poursuivi par ces ouvriers, qui s'assurent contre les vicissitudes de l'existence, les changements causés par la maladie, en conservant leur dignité et en sauvegardant leur indépendance pendant leur vieillesse; elle aura à rechercher le mode de subvention le plus en rapport avec les progrès et les sacrifices consentis par ces associations qui passionnent tous les hommes de cœur. Seules les sociétés locales et approuvées régies par la loi du 1er avril 1898 en bénéficieraient. Adopté.

VEUX ET QUESTIONS DIVERSES
La révocation de M. François, délégué du maire
SCÈNES TUMULTUEUSES
M. WATTEZ. — Quand M. Motte a été nommé Maire, en recevant le personnel de la Mairie, il a fait une déclaration dans laquelle il disait qu'il ne ferait aucun renvoi pour les opinions politiques; j'aurais voulu que cette semaine, un journal local publiât la révocation d'un chef de bureau, et l'Administration commettait l'inconvenance impardonnable de prévenir cet employé après que le journal avait publié la nouvelle. Vous n'avez pas tenu votre parole, vous n'avez non plus aucun espoir de rétrograder à François, si ce n'est qu'il est socialiste militant, mais je considère que en dehors de travail il avait le droit de faire de la politique. Sous l'ancienne administration, nous aurions lavé en paix des employés que nous savions avoir des opinions qui n'étaient pas les nôtres; or, vous révoquez François parce qu'il est socialiste.

M. LE MAIRE. — Je ferai d'abord observer que j'avais demandé à la dernière réunion de prévenir l'Administration, des heures avant de lui poser une question; vous ne l'avez pas fait.

M. WATTEZ. — Je l'aurais fait si la révocation de M. François n'avait pas été publiée par votre journal officiel avant notification à l'intéressé.

M. LE MAIRE. — Vous parlez tout le temps sans attendre mes explications.

Lorsque j'ai reçu le personnel de la Mairie, j'ai déclaré catégoriquement que je ne entendais pas permettre aux employés des services municipaux de quitter leur devoir municipal pour descendre dans l'arène politique, j'ajoutai qu'ils étaient les serviteurs de la ville et non pas ceux d'un parti. Le nom de François ayant été publié par un de vos journaux « Le Travailleur », comme ayant fait œuvre politique manifeste, en exécutant certaines démarches que vous connaissez, j'ai demandé à M. François s'il

était parti de la Mairie, et si oui, à quelle date. Il m'a répondu qu'il n'était parti que le 28 février, et qu'il n'avait pas été révoqué.

M. WATTEZ. — Vous avez tort de parler de patronage. M. LE MAIRE. — Vous avez tort de parler de patronage. M. Watzetz, votre voisin va vous arrêter.

Cette allusion à M. Bailliet provoque les rires du public.

M. ACH. ROUSSEAU, s'adressant avec énergie à la minorité. — Je ne suis pas un patron Dubois, je suis un ami. Dans tous les cas, je souhaite que vous trouviez parmi les vôtres, beaucoup de braves cœurs comme lui.

L'incident se prolonge et M. le maire a beaucoup de peine à rétablir l'ordre. Les collectivistes continuent à parler tous à la fois; ils crient et gesticulent avec une mimique qui amuse beaucoup les spectateurs. Enfin M. Segard peut lire le rapport suivant:

Monument de la défense de Verdun en 1870-71
demande de subside

Rapporteur: M. Segard.

Étant donné l'état des finances municipales et la multiplicité des demandes de ce genre, le Conseil n'adhère pas au principe de la souscription pour

l'érection, à Verdun, d'un monument commémoratif de la défense de la dite ville en 1870-1871.

NOUVEAUX INCIDENTS
M. BAILLIET. — Le baromètre patriotique tombe. M. VAN WAREBÈKE. — Vous refusez ce que vous accordez tout à l'heure, en raison du même principe, nous constations.

M. LE MAIRE. — Si vous nous aviez laissé un peu plus de fonds nous aurions pu le faire également et même élever la somme votée pour le monument de Gambetta. (Applaudissements dans le public).

M. BAILLIET. — Si votre soigneur de la rue des Longues-Haies avait continué à prendre de l'eau à la Ville, vous auriez probablement trouvé des ressources.

M. DESPARTES. — Il y a longtemps que vous ne nous aviez pas sorti cette rengaine! (Rires).

Création d'un dispensaire anti-tuberculeux
Rapporteur: M. Dubois.

Tout en reconnaissant le grand bien que ferait le Sanatoria anti-tuberculeux, le Conseil regrette que l'état actuel des finances empêche de subventionner en ce moment l'œuvre si humanitaire des Sanatoria populaires. Cependant, sachant les grands ravages que commettent, dans les centres industriels, la tuberculose, et suivant en cela l'exemple d'autres villes, la Municipalité étudie l'établissement d'un dispensaire anti-tuberculeux local, car il sera toujours bien difficile à l'ouvrier de s'éloigner de sa famille pendant de longs mois, tandis que le dispensaire pourra le soigner à domicile. Du reste, comme le dit le docteur Calmette, les dispensaires devront précéder et compléter l'institution des Sanatoria; ils constitueront des filtres qui ne laisseront arriver au Sanatoria que des malades curables, or, l'utilité d'un dispensaire est démontrée, il a pour but de rechercher et d'attirer, par une propagande intelligente, faite dans les milieux populaires les ouvriers atteints ou suspects de tuberculose, leur donner des consultations gratuites, des conseils pour leur famille, de leur distribuer gratuitement des crachoirs, des antiseptiques, et le plus souvent possible, des bons d'aliment (viande et lait), de faire des démarches afin de permettre à un malade d'interrompre son travail, de lui donner toute l'assurance matérielle et morale dont il peut avoir besoin.

Le Conseil charge les Irs et 3e commissions de l'étude immédiate d'un pavillon spécialement affecté à ces malades.

M. Lepoutre fait des réserves personnelles au sujet des dispensaires et souhaite que la Ville puisse quand même accorder un subside à l'œuvre des Sanatoria.

Demande de M^{me} Desfrances, veuve d'un sous-inspecteur de police
Rapporteur: M. Després.

Les commissions sont d'avis que la demande de secours formulée par Mme Desfrances, à la date du 4 septembre 1901, n'est susceptible d'aucune suite, parce que le secours avait été demandé par l'intéressée que pour attendre la liquidation de sa pension. Adopté.

Demandes des sociétés « La Jeanne d'Arc » et « Les Prévoyants du Commerce et de l'Industrie roubaixiens »
Rapporteur: M. Dubois.

Le Conseil alloue à « La Jeanne d'Arc » et aux « Prévoyants du commerce et de l'industrie » une somme de 35 francs.

La 1^{re} commission s'est préoccupée d'encourager ces œuvres de prévoyance et de mettre à l'étude un projet qui répondra, aux véritables aspirations et au but poursuivi par ces